



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JANVIER 2023

Le 5 janvier 2023 à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de PAGNY-LE-CHATEAU, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Alain BECQUART, maire

Étaient présents : Alain BECQUART, Christian VION, Daniel VIEILLARD, Bertrand GRONDIN, Christophe VIEILLARD, Loïc LOBREAU, Mathilde MOINDROT, Pascal POLETTE, Xavier RETHORE, Andry RETHORE, Kévin ROYER, Bruno ZIMMERMANN

Étaient absents et avaient donné procuration : Gérard CORDELIER (pouvoir à Daniel VIEILLARD), Philippe THIOURT (pouvoir à Alain BECQUART)

Étaient excusés :

Étaient absents : Jean-Louis GUICHARD

Nombre de Conseillers :

15 en exercice

14 ont pris part aux délibérations (présents ou représentés)

Secrétaires : Mathilde MOINDROT

### ORDRE DU JOUR

#### + Complément à l'ordre du jour (sous réserve)

Néant

#### + Acquisitions terrains Michel DEROUSSIAUX

Renseignements pris auprès du garde forestier, il est envisagé d'acquérir ces parcelles de bois pour un montant de 3 500.00 €. Un courrier de réponse en recommandé sera envoyé au notaire dans ce sens. Poursuite des pourparlers pour les parcelles AE 47 et AD 51.

#### + Location garage communal

Gabin MOINDROT souhaite reprendre le garage loué à Hubert MOINDROT. Les membres du conseil municipal acceptent le changement de nom du bail.

#### + Informations et Questions diverses

##### - Action sociale :

Un logement ORVITIS va se libérer rue Jean de Vienne au mois d'avril

IDEC 21 doit intervenir pour la réparation de la panne du fourneau et de la hotte à la salle des fêtes

Les blocs de secours vont être remis en place à la salle des fêtes et à la mairie

La panne du fourneau de la salle des fêtes le soir du 31 décembre a causé des désagréments aux locataires, il est donc décidé de ne leur faire payer que la facture d'électricité.

Monsieur CHOSSAT de MONTBURON s'est excusé de ne pouvoir assister, avec son épouse, au repas offert par la municipalité, il souhaite que le montant de ces deux repas soit reversé aux Restos du Cœur de Seurre, ce qui est accepté par les élus sous forme de bon d'achat à Intermarché.